RÉPONSE

DE

M. LE PREMIER PRÉSIDENT,

Aux Officiers du Bailliage de Dijon.

LA Cour ne peut qu'applaudir aux ſentimens que vous venez de lui témoigner; ils lui ſont précieux, par la preuve de votre attachement inviolable au Parlement. De tous les temps vous en avez fait la profeſſion, elle eſt une ſuite de votre ſerment; & c'eſt une des plus nobles diſtinctions de votre état, que votre union intime aux Magiſtrats de cette Cour. Occupés des mêmes fonctions, vous rendez comme eux la Juſtice; vous employez votre zele, tous les momens de votre vie, à leur en faire reſſentir les heureux effets, & vous recueillez la même récompenſe de vos travaux (l'eſtime & la confiance), la ſeule à laquelle il nous eſt glorieux d'aſpirer.

La Cour a vu avec ſatisfaction, qu'animés de ces ſentimens, vous vous êtes tenus at-

tachés à ce corps antique comme au tronc de l'arbre dont vous êtes les branches; que vous n'avez pas cédé aux impulſions les plus fortes; que vous avez réſiſté à ce qui a le plus d'empire ſur l'ame, la ſéduction de l'amour propre qui vous repréſentoit l'état d'alors comme une augmentation de pouvoir, de dignités. Vous avez repouſſé généreuſement ces idées d'une gloire fauſſe & éphémere, bien différens de ceux qui, ne craignant pas de faire ſciſſion, ont affecté l'inſubordination la plus marquée; vous vous êtes montrés inviolablement attachés aux principes fondamentaux de la Monarchie : conduite véritablement noble & généreuſe, digne du Magiſtrat & de la reconnoiſſance de la Patrie.

L'amour de la Juſtice, dont vous avez toujours donné des preuves, bientôt vous rappellera à vos fonctions, le public deſire vous en voir reprendre le cours ; votre façon de penſer, en augmentant ſa confiance, vous méritera ſon eſtime & celle de la Cour, digne récompenſe de vos travaux.